



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 juin 2008**

Délibération n° 2008-0078

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Désignation des représentants au sein de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de l'est lyonnais

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havad, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Bernard R), Philip, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Auroy (pouvoir à M. Léonard), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Deschamps (pouvoir à M. Ariagno), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Gignoux (pouvoir à Mme Dagorne), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pesson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Suchet (pouvoir à M. Bouju), Terrot (pouvoir à M. Barret), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Pédrini), Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Barge, Darne JC., Galliano, Joly, Kabalo, Louis, Turcas.

Séance publique du 9 juin 2008**Délibération n° 2008-0078**

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de l'est lyonnais**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 a imposé l'établissement, par le préfet coordonnateur de bassin, du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage). Ce document classe le territoire de l'est lyonnais comme secteur contenant une nappe phréatique à forte valeur patrimoniale et à protéger pour les générations à venir.

L'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) est apparue à monsieur le préfet comme un outil pertinent et adapté à l'échelle de la nappe de l'est pour engager les partenaires institutionnels dans une politique de sauvegarde concertée et globale.

A la suite d'un accord des différentes collectivités par arrêté inter-préfectoral n° 97-3729 en date du 20 octobre 1997, le périmètre du Sage de l'est lyonnais a été arrêté.

Il concerne, pour tout ou partie de leur territoire, les communes de Bron, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Mions, Solaize, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne pour la Communauté urbaine, de Chaponnay, Colombier Saugnieu, Communay, Genas, Jons, Marennes, Pusignan, Sérézin du Rhône, Simandres, Saint Bonnet de Mure, Saint Laurent de Mure, Saint Pierre de Chandieu, Saint Symphorien d'Ozon et Toussieu pour les autres Communes du Rhône et de Grenay, Heyrieux, Janneyrias, Valencin et Villette d'Anton pour les Communes de l'Isère.

La Commission locale de l'eau (CLE), constituée de quarante-huit membres dont vingt-quatre élus d'établissements publics locaux, douze représentants de l'Etat et de ses établissements publics et de douze représentants des usagers, qui est présidée par un élu, a été instituée par un arrêté inter-préfectoral en date du 30 novembre 2000 et reconstituée, après les élections de 2001, par un arrêté inter-préfectoral en date du 14 mars 2002.

Des arrêtés modificatifs de mise à jour ont été pris régulièrement pour tenir compte des mouvements au sein des deux premiers collèges.

Le projet de Sage a été validé par la CLE le 12 juillet 2007 et fera l'objet d'un arrêté inter-préfectoral après enquête publique.

Il convient de désigner les huit représentants de la Communauté urbaine, ainsi que leurs suppléants respectifs ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne, au sein de la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de l'est lyonnais :

- monsieur Lucien Barge, titulaire et monsieur Philippe Meunier, suppléant,
- monsieur Jean-Paul Colin, titulaire et monsieur Alain Touléron, suppléant,
- monsieur Michel Forissier, titulaire et madame Florence Bocquet, suppléante,
- monsieur Paul Coste, titulaire et monsieur Bruno Charles, suppléant,
- monsieur Paul Serres, titulaire et monsieur Daniel Goux, suppléant,
- monsieur Willy Plazzi, titulaire et monsieur Loïc Chabrier, suppléant,
- monsieur Pierre Crédoz, titulaire et monsieur Bernard Justet, suppléant,
- monsieur Yves Imbert, titulaire et monsieur Jeff Ariagno, suppléant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juin 2008.